



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

RB/CH

P.V. AEECA 47
P.V. SID 37
P.V. APOTA 46

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021

Ordre du jour :

1. Aperçu sur le déploiement de membres de l'Armée et de la Police grand-ducale à des missions internationales
2. Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie

*

Présents : M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Frank Colabianchi, remplaçant de Mme Beissel
M. Michel Wolter, remplaçant de M. Mosar

M. François Bausch, Ministre de la Défense
M. Tom Köller, Mme Nina Garcia, M. Mme Nadine Thomas, M. Georges Campill, M. Jo Clees, MAE, Direction de la Défense
Lt. Col. Alain Schoeben, Etat major de l'Armée
Mme Véronique Dockendorf, M. Steve Hoscheit, MAE, Direction des Affaires politiques

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Laurent Mosar, Mme Viviane Reding, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Sven Clement, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Aperçu sur le déploiement de membres de l'Armée et de la Police grand-ducale à des missions internationales

Missions EUTM et MINUSMA au Mali

L'EUTM (European Union Training Mission) au Mali a été établie à la suite de l'adoption de la résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 20 décembre 2012. Il s'agit d'une mission non-combattante d'entraînement, de formation et de conseil des forces armées maliennes. Actuellement, le 5^e mandat est en cours, conformément à la Décision (PESC) 2020/434 du Conseil du 23 mars 2020. 22 Etats membres de l'UE et 3 pays tiers y participent avec un effectif total de 941 personnes. Le Luxembourg a déployé un officier sous commandement de la France à Bamako, 1 sous-officier sous commandement de l'Allemagne à Bamako, ainsi qu'un officier et un sous-officier déployés à Koulikoro. Deux à trois séances d'entraînement se sont déroulées dans le cadre de cette mission au Burkina Faso (soutien de la force conjointe du G5 Sahel).

La mission MINUSMA (United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission) au Mali a été établie en avril 2013 sur la base de la résolution 2531 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 26 juin 2020. Le but de cette mission est de donner un appui pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Luxembourg est engagé dans cette mission depuis 2020 et a comme mission de garder en condition opérationnelle quatre liens satellitaires fixes reliant les postes de commandement des secteurs au quartier général ainsi que de former le personnel MINUSMA sur les terminaux déployés. Sont déployés à cette mission un sous-officier et un soldat-volontaire de l'Armée luxembourgeoise.

La situation générale au Mali est précaire et tendue.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'origine du conflit au Mali est d'ordre géopolitique. La population du Mali se compose de différentes ethnies et l'accès aux terres cultivables et à l'eau y est limité.

Le groupe de mercenaires Wagener actif au Mali est composé d'anciens militaires russes qui ont proposé d'assurer la sécurité au Sénégal. Cette démarche est indiscutable aux yeux de l'Union européenne qui estime que le soutien de ce groupe par le régime n'est pas compatible à l'état de droit.

Le gouvernement transitoire du Mali a annoncé d'organiser des élections. Il sera à veiller à ce que ces élections auront bien lieu.

L'entraînement des forces de sécurité maliennes est un grand défi. L'Armée du Mali a été décomposée en 2013. Il y a un manque grave d'équipement et d'entraînement.

EUNAVFOR MED Op Irini

La mission a été lancée le 31 mars 2020 en succédant à l'opération Sophia (2015-2020). Le but est la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies à la Libye avec des moyens aériens, satellitaires et maritimes, en application des résolutions respectives du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le quartier général est situé à Rome. L'opération compte au total 900 personnes.

La contribution luxembourgeoise consiste à la mise à disposition d'un détachement moyennant un avion B350 King Air (100 heures de vol par mois) de la société DEA Aviation Ltd, ainsi que de 7 à 12 membres d'équipage et de personnel au sol, dont au minimum 6 personnes sont stationnées en permanence sur la base aérienne de Sigonella. Par ailleurs, le Luxembourg met à disposition un analyste qui est rattaché au quartier général à Rome. Un contrat a été signé pour deux ans à partir d'avril 2021, renouvelable deux fois pour un an.

Il ressort de la discussion que l'équipage de l'avion doit respecter une procédure exacte dans le cas où un navire transportant des réfugiés serait détecté en plein mer.

EUPOL COPS

Depuis le 22 janvier 2021, une agente de la Police grand-ducale est de nouveau déployée sur le terrain dans le cadre de la mission EUPOL COPS. Le mandat est fixé jusqu'avril 2022. Il s'agit de soutenir les forces civiles policières des territoires occupés de Palestine. La participante est logée à Jérusalem. Elle n'est pas active dans la bande de Gaza.

Par ailleurs, un agent de la Police grand-ducale est déployé en Ukraine pour porter assistance aux services policiers locaux (circulation).

Débat

Il ressort de la discussion que l'agente de la Police grand-ducale déployée dans les territoires occupés de Palestine est logée à Jérusalem pour des raisons pratiques et sécuritaires. Actuellement, la Police ne dispose pas d'une deuxième personne qui pourrait y être déployée. La mission EUPOL COPS n'est pas apte à y déployer des débutants n'ayant aucune expérience.

2. Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie

Le Ministre fait savoir que depuis la réforme de la loi sur les opérations de maintien de la paix, la mission sous rubrique se trouve dans son champ d'application, ce qui augmente la transparence. Il s'agit d'une prolongation du déploiement luxembourgeois prévu pour 24 mois, fixé pour la première fois par règlement grand-ducal, conformément à la loi en vigueur.

L'opération de l'OTAN en Lituanie a été établie en 2017. Quatre groupements tactiques sont stationnés en Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne pour y assurer une présence avancée durable, prêtes au combat, s'entraînant conjointement avec les forces nationales de défense des pays hôtes. Il s'agit d'une présence avancée renforcée défensive et proportionnée. Les forces déployées en Lituanie comptent un total de 1.287 personnes issus de 7 pays de l'OTAN.

La mission du Luxembourg comprend, d'une part, la tâche de fournir une capacité de transport (« light equipment transport »), et, de l'autre part, d'assurer une liaison satellitaire dite « Reachback » entre Rukla et Potsdam. La surveillance du lien SATCOM se fait à partir du Luxembourg. Par ailleurs, l'Armée se tient prête à envoyer en cas de besoin une équipe de contact dans le théâtre d'opérations. Dans ce cas, une décision politique devra être prise. Un sous-officier, un caporal et deux soldats-volontaires sont intégrés dans un peloton sous commandement multinational. Le « lead » du groupement tactique Lituanie est assuré par l'Allemagne. Le coût du déploiement se chiffre à 520.000 euros environ. L'accord de principe du Conseil de Gouvernement a été pris le 29 septembre 2021. Selon la procédure législative fixée dans la loi, l'accord de principe de la Chambre des Députés ainsi que l'avis du Conseil d'Etat sont nécessaires.

Débat

M. Kartheiser souligne que la situation en Lituanie n'est pas comparable à celle en Ukraine. Il avance que le Ministre des Affaires étrangères et européennes s'est prononcé pour une relation stratégique avec la Russie. L'orateur demande comment cette relation pourra se construire. Il demande, en outre, de disposer d'une analyse de risques de la mission.

Le Ministre de la Défense répond que l'analyse de risques de l'OTAN est classée et ne peut être consultée uniquement par des personnes disposant d'une clearance. L'opération a été instaurée sur demande de la Lituanie qui se sent menacée par la Russie. L'opération a donc comme premier but d'assurer la sécurité de la Lituanie. La présence de l'OTAN a aussi un aspect psychologique. Les relations avec la Russie et avec la Chine font par ailleurs l'objet de discussions sur la nouvelle stratégie de l'OTAN. Au niveau du gouvernement luxembourgeois, il n'y a pas de revirement de la position prise envers la Russie. Le Luxembourg continue à miser sur la dissuasion et le dialogue.

M. Kartheiser réplique que les pays baltes semblent avoir développé une haine militante contre la Russie. Il critique que la mission se base sur des documents secrets et donne à considérer que la Constitution ne permet pas de diplomatie secrète. Un véritable contrôle du Parlement ne serait pas possible.

Le Ministre de la Défense explique que les pays baltes se trouvent dans une situation spécifique. Des minorités russes font partie de la population de ces pays, ce qui fait que les pays baltes craignent une ingérence de la Russie. Il s'agit donc de marquer une

présence par les alliés. Quant aux documents classés, les accords internationaux en vigueur ne laissent aucune marge de manœuvre.

Les membres des deux commissions donnent leur accord de principe avec une voix contre (Mme Oberweis) et une abstention (M. Kartheiser).

Luxembourg, le 30 septembre 2021

Procès-verbal approuvé et certifié exact